

CHAMPIONNAT DE L'EST – 2023 ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4

CAHIER DES CHARGES et CONSEILS D'ORGANISATION

A) Déclaration aux affaires maritimes et déclaration à la FFVOILE.

Vous devez déclarer l'organisation de votre régata auprès des instances officielles et disposer des documents nécessaire le cas échéant.

B) Instructions de course

Les instructions de course doivent être conformes aux RCV en cours, à la « Règlements technique » de la FFV ainsi qu'aux règles de la classe ILCA de l'année en cours (voir le site de la classe + le règlement du classement des coureurs AFLI : <http://www.francelaser.org/Nouveau/Reglements/RegCNC.pdf>

- Le règlement du classement des coureurs AFLI de la classe ILCA Française précise que pour ce type de régata, si seulement 2 courses sont validées, elles comptent toutes les 2 pour le classement général, à partir de 3 courses validées, la plus mauvaise est décomptée pour le classement général. La compétition peut être validée si au moins 1 course est validée.
- Il précise également que :
 - le premier signal d'attention du samedi ne peut être donné avant 14h30.
 - l'heure à laquelle le dernier signal d'attention peut être envoyé le dernier jour est 15 h 30 en période d'heure d'hiver et 16 h 30 en période d'heure d'été.
- Des procédures de départs séparés doivent être données pour les séries dès que le nombre atteint 10 bateaux pour une série, recommandé dès que la série dépasse les 5 bateaux. L'ordre de départ conseillé est ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4.
- Il est conseillé de déclarer toutes les séries en inter série au cas où il y aurait moins de 5 concurrents, afin que les coureurs puissent être comptabilisés au niveau FFV.

Le nombre de courses sera limité à 3 en mer et 6 en plan d'eau intérieur par jour même en cas de retard dans le programme.

Nous savons que vous connaissez tout cela mais... : Les annexes aux instructions de course peuvent être envoyées par courrier électronique en utilisant les adresses électroniques des pré-inscriptions en ligne. Il est nécessaire qu'il y figure :

- ⇒ Le type de parcours, son lieu d'implantation, la description des marques du parcours ainsi que celles des changements de parcours.
- ⇒ La procédure de départ avec la désignation ou la description des pavillons utilisés comme signaux d'attention : Si possibles les pavillons ILCA.

Le pavillon ILCA 7 est l'insigne de la classe en rouge sur fond blanc.	Le pavillon ILCA 6 est l'insigne de la classe en rouge sur fond vert fluo.	Le pavillon ILCA 4 est l'insigne de la classe en rouge sur fond jaune.
		

- ⇒ Les instructions de course type doivent être affichées et non distribuées
- ⇒ **Pas de modification de la règle 44.1. On reste sur une pénalité de deux tours.**
- ⇒ Le règlement du classement des coureurs AFLI de la classe ILCA Française précise qu'une procédure de départ ne peut être mise en place en dessous de 5 nœuds de vent. Néanmoins, le vent peut faiblir avant, pendant et après sans nuire de la navigabilité : pas ou peu de courant et/ou peu ou pas de vagues, etc. Le comité de course connaît son plan d'eau et peut demander conseil auprès des représentants de la classe qui participent à la compétition. Cette règle concerne les épreuves nationales, demi-nationales, régionales et Interlignes.
- ⇒ Application de l'annexe P des RCV

C) Type de Parcours : Nous vous conseillons le parcours trapèze. Il est aussi possible d'utiliser le triangle olympique, avec départ et arrivée décalés ou d'utiliser d'autres formes de parcours en fonction du plan d'eau (pour les plans d'eau intérieur principalement) où se déroule la régates.

La durée des courses doit être autant que possible comprise entre 30 minutes et 50 minutes.

D) Jury – Comité de Course :

Il est conseillé d'avoir un comité de course et un comité de réclamation expérimentés. Demandez l'aide de votre Ligue ou de la CCA au plus tôt (par exemple dès l'attribution de la régates par la classe). Contactez rapidement les arbitres, ils aiment prévoir leur planning à l'avance. De plus, ils pourront vous conseiller, tant au niveau des IC qu'au niveau de l'organisation.

E) Inscription

Pour une régates sur 2 jours, le montant est un maximum des droits d'inscription à de 25 Euros hors repas dont 2 euros sont reversés à l'AFLI par participant, une facture sera adressée par le trésorier de l'AFLI, Thierry Adam, au club organisateur. Cette participation de 2 euros permet de doter de lots le classement général du championnat et le tirage au sort. Sur le championnat de l'est, ce montant est généralement de 15 euros et varié en fonction des clubs.

Pour le championnat de l'est, l'organisation d'un repas coureur sera fortement recommandée pour favoriser la convivialité. Prix recommandé : 15 euros hors boissons. Il est recommandé que ce repas soit organisé sur place ou à proximité pour éviter les déplacements (impacts écologique et risques routier).

Un maximum de 10 € supplémentaires peut être demandé pour inscription tardive. La date limite est fixée à une semaine avant la régates. Ce supplément pourra être demandé à condition que l'avis de course précise la date limite et qu'une diffusion soit faite au moins un mois avant la régates (sites internet du club et AFLI).

Les concurrents devront présenter leur licence FFV compétition de l'année en cours, Les coureurs mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

Le championnat est un championnat de classe ; l'adhésion à l'AFLI de l'année en cours est donc obligatoire. La carte européenne électronique EurILCA sera présentée lors de l'inscription pour les étrangers.

Les coureurs non à jour de leur cotisation AFLI ne devront pas être admis à courir (article 9 des règles de classe) sauf s'ils sont membres du club organisateur. La liste des adhérents est consultable en ligne sur :

<http://www.francelaser.org/Nouveau/coureurs/courparregion2alpha.htm>

Le nombre de concurrents peut variés de 25 à 100 bateaux. Pour les inscriptions, les clubs doivent obligatoirement :

- Soit passer par le système d'inscription en ligne de l'AFLI .
- Soit fournir à l'AFLI (cotisation@francelaser.org) un lien internet ou un code pour accéder à tout moment à la liste des pré inscrits et à leur adresse mail afin que l'AFLI puisse vérifier que ceux-ci sont à jour de cotisation à l'association et les contacter dans le cas contraire. Nous demandons un contrôlé sur la liste des inscrits à la régates pour contrôler l'adhésion à l'AFLI de l'année en cours.

Le lien pour s'inscrire à l'AFLI est le suivant : <http://www.francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php>

F) Classement

Il doit être fait un classement ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4. Doivent être distingué les 1^{er} de chaque série et faire des photos des podiums. Selon le nombre de participants et les choix des clubs organisateurs, il est possible de mettre en avant les 1^{ère} féminine et 1^{er} master.

Le système de point retenu est celui à minima.

Les classements de la régata doivent être adressés (par courrier ou mail) au plus tôt à la F.F.V. et à votre Ligue.

G) Prix

Ces coupes peuvent être accompagnées de lots.

H) Programmes festifs

Pour le championnat de l'est, l'organisation d'un repas coureur sera fortement recommandée pour favoriser la convivialité. La remise des prix doit être accompagnée d'un pot. Cela en fonction des conditions sanitaires.

I) Développement durable

La classe Européenne EurILCA et l'AFLI sont engagées pour des régates éco responsable. Vous pouvez consulter en ligne tout ce qui concerne le programme de développement durable de l'EurILCA : <https://eurilca.org/sustainability-programme>

Nous vous invitons à vous inscrire sur clean sea regattas <https://www.sailorsforthesea.org/programs/clean-regattas>

J) Jauge / Inspection

Il n'y a pas de jauge/ inspection spécifique sur ces épreuves mais les concurrents doivent respecter les règles de classe de notre jauge monotype et en particulier avoir au moins 5 numéros dans la voile (si bateau très ancien) et 6 pour les autres.

L) Hébergement et camping-car

Prévoir un emplacement pour les camping-cars et proposer des possibilités d'hébergement au club, en camping ou à proximité à tarifs négociés pour la régata

Pour l'AFLI
Corinne ANTOINE, le 30/09/2023